

VII. — ORGANISATION DU COMMERCE DES BOIS TROPICAUX

a) Ports d'importation

Le plus important est Copenhague, suivi de celui d'Aarhus dans le Jutland.

b) Organismes d'importation

— DANSK TRAEHANDLERFORENING (Association des Négociants en Bois), Ostergade 14,

Copenhague, groupant les importateurs de toutes les essences.

— FAELLESFORENINGEN FOR OVERSOISK OG HAARDTRAE-FINER OG KRYDS-FINERBRANCHEN (Association des négociants et fabricants de placages et bois contre-plaqués en bois durs et bois coloniaux), Gammel Mont 12 à Copenhague.

Il n'existe aucun institut de crédit pour le commerce des bois coloniaux. Les importateurs et négociants s'adressent à leur banque.

LE MARCHÉ DES BOIS TROPICAUX EN GRÈCE

I. — PRODUCTION GRECQUE DE BOIS

	1952	1953
Bois de construction	201.751 m ³	220.511 m ³
Bois de chauffage	476.219 t	594.700 t
Racines de bruyère	183 t	329 t
Poteaux	91.000 pièces	
Echalas	100.000 pièces	
Bâtons pour le séchage du tabac	416.000 pièces	

Les chiffres concernant l'année 1954 n'ont pas encore été établis.

II. — IMPORTATION DE BOIS TROPICAUX

L'importation porte principalement sur des troncs d'*acajou* dont on fait des placages sur place.

En second lieu vient l'*Okoumé* dont on importe soit des troncs qui sont déroulés sur place pour faire du contreplaqué, soit des contreplaqués finis recouverts d'*okoumé*.

Puis viennent le *Sapelli* et l'*Avodiré*, déroulés ou tranchés sur place pour confectionner des placages utilisés pour la fabrication de chambres à coucher; ainsi pour que des doublages de meubles de bonne qualité.

Enfin on importe un peu de *palissandre*, pour la fabrication de bibliothèques, salles à manger et boiseries.

Une petite quantité de *Bubinga* est importée pour l'ébénisterie.

Les importations, pendant les années 1953 et 1954, ont été les suivantes pour les bois d'ébénisterie dont une bonne partie comprend des bois tropicaux. Les statistiques grecques ne comportent malheureusement pas de rubrique spéciale pour les bois tropicaux.

Pays de provenance	1953	
	Quantités en kilos	Valeur en drachmes (1)
France	6.864*	138.943
Autriche	5.822	141.454
Etats-Unis	6.622	39.000
Autres pays	14.405	296.689
	33.713	616.086
Pays de provenance	1954	
	Quantités en kilos	Valeur en drachmes
France	41.856	562.637
Autriche	12.581	252.723
Etats-Unis	30.300	293.506
Autres pays	18.866	363.779
	103.603	1.472.645

(1) Une drachme = francs 11,70.

* Chiffre officiel de la Douane, mais vraisemblablement erroné.

Le pourcentage des importations de bois tropicaux, par rapport aux importations totales de bois, serait de 10 % environ. Mais il y a lieu de

tenir compte qu'en 1954 les importations de bois de construction ont été particulièrement importantes, en raison des besoins des régions éprouvées par les tremblements de terre.

L'importation des bois tropicaux est libre, sans limitation de quantités.

Les droits de douane sur les bois tropicaux à leur entrée en Grèce sont les suivants :

— en planches.....	1.620	drachmes	la	tonne
— en feuilles pour placages	4.860	»	»	
— en troncs	810	»	»	

A ces droits il y a lieu d'ajouter :

- 1) 75 % de taxes additionnelles diverses.
- 2) La taxe sur le chiffre d'affaires, qui est de :
7,5 % sur un pourcentage forfaitaire de 15 % de la valeur C. I. F. additionnelles.

Plus 7,5 % sur un pourcentage forfaitaire de 15 % de la valeur C. I. F. majorée des droits de douane et taxes additionnelles.

Comme indiqué plus haut, les bois tropicaux importés sont utilisés pour la décoration.

III. — ORGANISATION DU COMMERCE DES BOIS TROPICAUX

L'importation est effectuée par les négociants en bois qui revendent aux fabricants de meubles.

Il n'y a pas d'organismes importateurs ni d'organismes financiers pour les bois tropicaux.

Les principaux négociants en bois sont les suivants :

- D. M. Golémis, 8, rue Clithénous, *Athènes*.
D. Polyméropoulos, 3, rue Ictinou, *Athènes*.
Const. Patras, rucs Ermou et Agh. Assomaton, 1, *Athènes*.
J. L. Alectoridis, 8-b, rue Syngrou, *Athènes*.
P. Grégoriadès, 66, rue du III-Septembre, *Athènes*.
Ilias et Const. Castrinakis, 9, rue Angéλου Vlachou, *Athènes*.
Const. J. Aspiotis, 22, rue Maizonos, *Athènes*.
E. Coutlidès et J. Cantacouzinis, 26, rue Denys Cochin, *Le Pirée*.
Pan. Savva Ioannidès, Veraugeron Street 33, *Athènes*.
Stéphane Aspiotis, 136, rue Colocotroni, *Le Pirée*.
Stavros Antoniadis, 43, rue Méthomis, *Le Pirée*.
I. Pavlidès, 14, rue Dervénakion, *Le Pirée*.
Siméonidès et Cie, 29, rue Aghiou Dimitriou, *Le Pirée*.
S. Pavlidès, *Salonique*.
Cottaris & Dassio, *Patras*.
Dimitropoulos, *Patras*.
G. Koutzoucos, *Volo*.
E. Xafas, *Volo*.
Doucas Frères, *Volo*.
A. Terzis, *Dedeagatch* (Alexandropole).
C. Djiritis, *Dedeagatch* (Alexandropole).
N. Pétropoulos, *Metelin* (île).
Pétréllis Frères, *Metelin* (île).
N. Michalos et Fils, *Chio* (île).



N. D. L. R. — La VEREIN DEUTSCHER HOLZEINFUHRHAUSER (Heimhuderstrasse 22, Hamburg 13) nous signale au sujet de l'article « Le marché des Bois tropicaux en Allemagne Occidentale », paru dans le n° 44 (novembre-décembre 1955) de notre revue, qu'elle s'occupe depuis 40 ans de l'importation des bois tropicaux et qu'il conviendrait en conséquence de l'ajouter à la liste des organisations professionnelles citées dans notre article.